

# 5G : la CSF demande un moratoire sur le développement des réseaux de cinquième génération



Le futur déploiement de la 5G est annoncé partout. Le début des enchères pour l'attribution des fréquences a d'ailleurs été récemment fixé pour **fin septembre 2020**. Pourtant, **personne ne sait rien sur l'impact de cette technologie sur la santé et l'environnement**.

L'Anses, dans son rapport préliminaire publié en février 2020, annonce **manquer de données pour l'évaluer**, et partout en Europe des voix s'élèvent pour demander de « ralentir » sur la 5G.

Mais la Commission européenne voit dans le déploiement de cette technologie une « opportunité stratégique », voire même une « révolution », autant dire une manne financière qui pourrait être largement surestimée d'après certains chercheurs (William Webb), et surtout qui **bénéficierait plus aux industriels qu'aux consommateurs**. A quel moment un débat public sur la question a-t-il été organisé ? **La marche forcée vers la 5G se fait sans les citoyens**, à coup de « compétitivité », en partant du principe qu'une société ultra-numérique est voulue de tous, et sans appliquer le principe de précaution concernant une technologie dont on ne sait rien.

**La CSF refuse que l'on vende la santé au prix du profit, et refuse que la société se dessine à l'image d'industriels et non à l'image des citoyens.**

**Nous demandons donc un moratoire sur le développement des réseaux de cinquième génération au nom du principe de précaution, et plus largement au nom d'un principe démocratique : tant qu'il n'y aura pas d'évaluation préalable ni de débat public sur la 5G, le déploiement doit être stoppé.**

Dans ce cadre, la CSF vous propose de revenir plus en détails sur ce qu'est la 5G, et sur les raisons de nos inquiétudes.

**La 5G, c'est quoi ?** La 5G est la cinquième génération de réseau mobile. Elle succède à la 2G, 3G et 4G. La 5G va surtout permettre d'échanger une **quantité beaucoup plus importante de données** sans engorger les réseaux. **Les débits seront également beaucoup plus élevés**. Cette nouvelle technologie vise plus généralement à développer des **services innovants** et à favoriser la numérisation de la société via de **nouveaux usages** comme la réalité virtuelle, les transports et villes intelligentes, la télémédecine, l'industrie du futur etc.

La CSF souhaite **que soit prise en compte la volonté des citoyens** : ces nouveaux usages permis par la 5G impliquent un **changement profond dans les modes de vie**, dans notre rapport aux autres et à ce qui nous entoure. **Numériser à l'extrême les liens entre les personnes est-il souhaitable ? Est-ce l'innovation que nous souhaitons ? Est-ce vraiment un progrès ?**

**Comment ?** Pour fonctionner, un réseau a besoin de deux éléments : **des fréquences et des antennes** pour pouvoir émettre un signal.

Pour la 5G, trois bandes de fréquences ont été retenues : la bande des 3,5 GHz, la bande des 700 MHz (des fréquences basses), la bande des 26 GHz (des fréquences hautes, ce sont les **ondes millimétriques**).

Ces fréquences sont relayées par des antennes. Les antennes 5G sont spécifiques, ce sont des antennes « **massive MIMO** ». Leur spécificité est qu'elles émettent un signal ciblé qui « suit » l'utilisateur. Puisque la 5G utilisera des ondes millimétriques, et que la spécificité de ces ondes et qu'elles ont une faible portée, il faudra **démultiplier le nombre d'antennes**. Celles-ci seront miniatures et **seront présentes partout jusque dans le mobilier urbain**, en plus des antennes macro.

La CSF s'inquiète d'autant plus de l'impact sur la santé de la 5G, et de son absence d'évaluation préalable, au vu de la rupture qu'elle opérera à terme avec la 4G. **Les antennes 5G seront plus puissantes, utiliseront des fréquences plus élevées, seront présentes partout, à la fois sur les toits, mais aussi à hauteur d'homme...** On ne peut déployer cette technologie sans l'évaluer au préalable.

## Comment sont évalués les impacts des ondes sur la santé et l'environnement ?

C'est la **Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP)** qui est chargée de « protéger la population et l'environnement » contre les risques liés aux ondes électromagnétiques. **Elle produit des travaux sur lesquels l'Union européenne s'appuie pour fixer les limites d'exposition aux ondes.** L'OMS reconnaît à cet organisme la qualité de « commission scientifique indépendante ».

La CSF **s'interroge sur la réelle indépendance de cette commission au vu d'un rapport parlementaire publié le 19 juin 2020** et initié par deux députés européens. Ce rapport crée un **doute sur l'impartialité de l'ICNIRP** de part **ses liens avec l'industrie des télécoms** et montre que la commission met de côté toute étude alertant sur des risques sanitaires liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques. Il est donc d'autant plus urgent de stopper le déploiement de la 5G, et de produire une étude impartiale sur ses impacts.

---

### Pour toute question :

Elsa Cohen : [ecohen@la-csf.org](mailto:ecohen@la-csf.org)

Laura Gérard : [lgerard@la-csf.org](mailto:lgerard@la-csf.org)